

**CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR**  
**Exercice 2025**

**ENTRE**

**La Collectivité de Corse**, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

***D'une part,***

**ET**

**La Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire, la « FALEP »,** située Immeuble Le Louisiane Bâtiment A CS 30027 Aiacciu cedex 1, n° SIRET 306 663 717 00222, représentée par sa présidente,

***D'autre part,***

**VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,

**VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

**VU** la délibération n° 25/ CP de la Commission Permanente du 26 novembre 2025 approuvant la convention relative au dispositif d'accueil de jour géré par la FALEP sur le territoire d'Aiacciu,

***IL EST CONVENU CE QUI SUIT***

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement d'une prestation dite d'accueil de jour, exercée par la FALEP à Aiacciu.

**ARTICLE 2 : Objectifs de la prestation**

La mission centrale de Stella Maris est l'accueil inconditionnel pour toutes personnes en situation de précarité. L'accueil de jour constitue un espace d'observation sociale privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur notre territoire. L'accueil de jour constitue une réponse à la lutte contre la pauvreté, en proposant un espace d'échanges, de sociabilité et d'accompagnement aux personnes les plus vulnérables.

L'action s'articule autour des missions suivantes :

- Un accueil inconditionnel offrant aux personnes à la rue ou en difficulté un abri dans la journée, tous les jours de la semaine ;
- La Mise à disposition de services gratuits permettant de répondre à des besoins primaires (hygiène, douches-sanitaires, vestiaire, buanderie, cafétéria et collation) ;
- Un Cadre sécurisant et professionnalisé permettant un échange convivial autour de différentes activités favorisant ainsi la relation de confiance avec les professionnels ;
- Un Service de domiciliation administrative (Arrêté n° 2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable)
- Des entretiens sociaux et entretiens spécifiques à la demande permettant d'initier une évaluation et un accompagnement social, dans une stratégie globale de lutte contre l'exclusion et d'accès au droit commun et au logement des personnes sans domicile. Cet accompagnement peut être internalisé ou/et en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et sanitaire.

### **ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire**

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP pour la prestation d'accueil de jour des crédits d'un montant maximum de 90 000 euros.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50 %, soit 45 000 euros seront versés à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2026.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,

- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de personnes accueillies,
- indicateurs relatifs aux personnes accueillies (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, caractéristiques du logement occupé, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de domiciliations administratives,
- statut d'occupation (locataire, hébergé, ...)

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

#### **ARTICLE 4 : Communication**

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

#### **ARTICLE 5 : Contrôle de la mission**

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

#### **ARTICLE 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2025.

#### **ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention**

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

**ARTICLE 8 : Litige**

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

**Aiacciu, le**

**Le Président  
du Conseil exécutif de Corse**

**La Présidente de la FALEP**

**TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT**

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2025	Echéancier de CP 2026	Echéancier de CP 2026	TOTAL
5121	FALEP 2A	Fonctionnement Accueil de jour Stella Maris 2025		90 000,00	45 000,00	45 000,00		90 000,00
								0,00
								0,00
								0,00
		<b>TOTAUX</b>		<b>90 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

**Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1**

**Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016**

**Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.**

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

**Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :**

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global <input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) DDETSP DE LA CORSE DU SUD
- Conseil régional** COLLECTIVITE DE CORSE  
Direction/Service Direction de l'Insertion et du Logement
- Conseil départemental**  
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**  
Direction/Service
- Établissement public** AGENCE REGIONALE DE SANTE
- Autre (préciser)** CPAM

## 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES D'EDUCATION PERMANENTE

Sigle de l'association : FALEP Site web:

1.2 Numéro Siret : 30666371700222

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W2A1000331  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date  
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Rue Paul Colonna d'Istria - CS 30027

Code postal : 20181 Commune : AJACCIO Cedex 01

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBREUIL-VECCHI Prénom : Hélène

Fonction : Présidente

Téléphone : 04.95.52.07.52 Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SIMON Prénom : Jean-Michel

Fonction : Directeur Général

Téléphone : 04.95.52.07.52 Courriel : jmsimon@falep.corsica

## 2. Relations avec l'administration

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?**

oui  non

Si oui, merci de préciser :

**Type d'agrément :**

Aide Sociale à l'Enfance

Hébergement Social

Habilitation Justice

Domiciliation Administrative

**attribué par**

DEPARTEMENT CORSE DU SUD

**en date du :**

01/01/1977

ETAT

01/01/1985

ETAT

01/01/1990

ETAT

01/01/2022

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FNARS/ CNLAPS/ FNSF/ FAPIL/ FENAMEF/ FESJ/ CRESS

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

Associations culturelles et sportives - Loi 1901

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	40
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	1
Nombre total de salariés : dont nombre d'emplois aidés	110 4
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	93.06
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	4345

**5. Budget<sup>1</sup> de l'association**  
 Année 2024 ou exercice du 01/01/2024 au 31/12/24

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	327902	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	497098
Achats matières et fournitures	327902	<b>73 - Concours publics</b>	3611482
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	2822394
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	1705939
<b>61 - Services extérieurs</b>	1026200		
Locations	749109		
Entretien et réparation	90009		
Assurance	46244	Conseil-s Régional(aux) :	550000
Documentation	38718		
Prestations extérieures	102120		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	286252	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	154426	ADEC	59449
Publicité, publication	1900		
Déplacements, missions	88210	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	96500
Services bancaires, autres	41716		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	344349		
Impôts et taxes sur rémunération	343799		
Autres impôts et taxes	550	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	75758
<b>64 - Charges de personnel</b>	4451284	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	3147167	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	58900
Charges sociales	1248758	Autres établissements publics	275848
Autres charges de personnel	55359	Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	536095	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	45500
		756. Cotisations	45500
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>	1437	<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	88869	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	46406	<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	126920
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	5400
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	7108794	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	7108794
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>3</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>	7108794	<b>TOTAL DONT CVN</b>	7108794

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT - FALEP CORSE - 2025**

Comptes de gestion		Siège-Education Populaire	Direction Générale	ESMS - Foyer Educatif	ESMS - SPS	CHRS	CHRS - Actions Périmétriques	2 025
70	Facturations	203 340			394 922	42 002	640 264	
P	73	Dotation Globale ou Prix de journées	-	385 356	1 146 189	557 121	1 136 696	3 625 362
R	74	Subventions	612 823			350 000	9 015	1 835 748
O	75	Autres produits	48 261	3 044	1 073	4 438	4 068	2 807 586
D	75	Frais de siège		50 000				78 033
U	76	Produits financiers						50 000
I	78	Report des Fonds dédiés						-
T	79	Transfert de charges						-
S		Total des produits	864 424	438 400	1 147 262	1 311 559	1 544 701	1 894 899
	60	Achats	76 803	4 051	65 000	21 000	97 000	102 808
C	61	Services Extérieurs	62 463	44 077	215 490	139 910	208 520	366 662
H	62	Autres services extérieurs	75 015	48 835	19 640	68 500	33 620	323 029
A	63	Impôts et taxes	362		3 000		620	993 489
R	63	Impôts et taxes/Salaires	44 393	5 587	47 363	70 545	71 992	360 310
G	64	Charges de personnel	586 481	328 885	669 849	844 512	974 448	1 130 232
E	65	Autres charges	10 144		9 000	19 000		4 534 407
S	65	Frais de siège	-		109 720	136 542	139 094	66 237
	66	Charges financières						104 381
	67	Charges exceptionnelles						-
	68	Dotations Amortissements et Provisions	8 763	6 965	8 200	11 550	19 407	10 077
		Total des charges	864 424	438 400	1 147 262	1 311 559	1 544 701	1 894 899
		Résultat prévisionnel	-	-	-	-	-	7 201 245

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

**Intitulé :**

ACCUEIL DE JOUR "STELLA MARIS"

**Objectifs :**

L'objectif est de favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les personnes précaires, vulnérables ou marginalisées.

1- Améliorer l'accès aux droits des personnes (CMU, CMU-C, ACS...) et lutter contre le renoncement aux soins.

2- Promouvoir la santé mentale.

3- Accompagner le retour des personnes précaires dans les dispositifs de droit commun.

**Description :**

Stella Maris offre un ensemble de prestations aux personnes les plus en difficultés et sans domicile stable.

Des services dont l'objectif est de répondre à des besoins primaires, sanitaires-douches, buanderie-vestiaire.

Un accueil respectueux et anonyme, à l'espace détente dans lequel les collations sont gratuites permettant aux personnes de se poser dans un lieu en journée en se sentant en sécurité.

Une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueil, travailleurs sociaux et psychologue, avec un service de domiciliation administrative avec consigne numérique solidaire.

Un échange convivial qui permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels autour de différentes activités internes (bibliothèque, concours jeux échecs-dames, expression) et de permanences de partenaires sous convention : juridiques (CDAD), médicales (médecin du monde, France addictions, EMPP).

Un accompagnement social de proximité, et psychologique prenant en compte la disponibilité et les capacités du moment de la personne : entretiens sociaux pour ouverture de droits, aide alimentaire, accompagnement vers l'hébergement-logement, à la préparation à l'emploi, médiation santé et accompagnement à l'accès aux soins, entretiens psychosociaux.

Un service de domiciliation administrative.

**Bénéficiaires** : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Toute personne majeure en situation de vulnérabilité et/ou de précarité (que celle-ci soit psychique, physique ou sociale) se présentant dans les locaux de l'Accueil de Jour Stella Maris.

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

AJACCIO

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Humains : 1 chef de service / 2 travailleurs sociaux / 1 médiateur / 1 agent d'accueil / 1 agent d'accueil cdd  
 1 psychologue à 0.8 ETP 3.5 mois + prestations psycho 7 mois (subvention ARS)  
 1 animateur santé (adulte relais) (asp + cpam)  
 quote-part points direction/administration  
 Matériels : local, véhicule berlingot

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié	8	7.23
dont en CDI	6	5.23
dont en CDD	1	1
dont emplois aidés <sup>4</sup>	1	1
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui  non      Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation réalisée fait l'objet d'un rapport d'activité qualitatif et quantitatif, conformément à la convention.

Des bilans d'étape sont également effectués pour être présentés lors de différentes réunions institutionnelles.

Les indicateurs quantitatifs retenus concernent le taux de fréquentation du public vérifiable grâce à la comptabilisation : du nombre d'entretiens formels et informels, du nombre de personnes rencontrées,

une évaluation plus qualitative portera sur le recensement des problématiques et des troubles psychiques rencontrés;

le nombre de liens effectués avec les différents partenaires et l'effectivité des orientations proposées aux personnes rencontrées.

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2025 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 - Achats</b>	18000	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures	5900	<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures	12100	<b>74 - Subventions d'exploitation 2</b>	395008
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	49095	DDETSPP DE LA CORSE DU SUD	195000
Locations	19800		
Entretien et réparation	11000		
Assurance	945	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	350	COLLECTIVITE DE CORSE	120000
Prestations de service	17000		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	6050	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2500		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1650	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1900		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	25256		
Impôts et taxes sur rémunération	20131		
Autres impôts et taxes	5125	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	17753
<b>64 - Charges de personnel</b>	318852	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	222832	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	23311
Charges sociales	91749	Autres établissements publics	38944
Autres charges de personnel	4271	Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	12517	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	2322	<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	37084
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	432092	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	432092

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>7</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>	432092	<b>TOTAL DONT CVN</b>	432092

La subvention sollicitée de 120000 €, objet de la présente demande représente 27.7% du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

# DEMANDE D'EQUIPEMENTS

## Date de la demande :

<input type="checkbox"/> Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation	<input type="checkbox"/> Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée
Date de la manifestation :	Date de début :
Titre - nom de la manifestation :	Date de fin :
Descriptif sommaire de la manifestation :	Qualification du besoin / projet concerné par la demande :
Nombre de personnes attendues :	Nombre de bénéficiaires :
Horaire de la manifestation : <u>Début</u> : h <u>Fin</u> : h	

<u>Site, lieu ou équipement :</u> Parc, jardin : Voie publique (allée, place, square, etc.) : Stade (préciser) : Salle, gymnase : Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) : Autre : urnes, isoloirs, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :	<u>Matériel :</u> Sonorisation, micro, pied Vidéoprojecteur, écran Projecteurs, éclairage Stand-Barnum 3x3m Stand-Barnum 3x3m avec électricité Stand-Barnum 3x3m avec éclairage Chaises Tables, tréteaux Bancs Grilles, panneaux et supports d'exposition Barrières de chantiers, de police ("Vauban") Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)
---	---

Livraison ou installation conforme le :	
Etat des lieux sortant le :	
Commentaires état matériel :	
<b>SECURITE</b>	<b>Partie réservée à la collectivité</b>
Présence/ronde police souhaitée : de h à h	
Gardiennage :	

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) SIMON JEAN-MICHEL .....

représentant(e) légal(e) de l'association FALEP Ligue de l'Enseignement de Corse

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.*

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
  - que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
  - exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
  - que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
  - que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup>

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 120000 € au titre de l'année ou exercice 2025  
€ au titre de l'année ou exercice  
€ au titre de l'année ou exercice  
€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

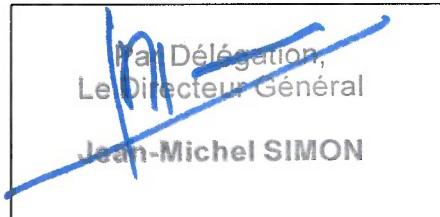
=> Joindre un RIB

Fait, le 13/05/2025

à AJACCIO

**Signature**

**FALEP**  
1, Rue Paul Colonna d'Istria  
Immeuble OLLANDINI  
CS 30027  
20181 AJACCIO CEDEX 1



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

## 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.